



Montréal, le 10 août 2017

Par courrier électronique

M^e Yves Fréchette
Hydro-Québec – Affaires juridiques
75, boul. René Lévesque Ouest, 4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Rapport annuel 2016 du Transporteur en vertu de l'article 75
de la *Loi sur la Régie de l'énergie*
Votre dossier : R043220**

Maître Fréchette,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu votre lettre du 9 août dernier requérant un délai additionnel pour le dépôt des réponses du Transporteur aux demandes de renseignements nos 1 et 2 de la Régie dans le cadre du dossier mentionné en objet.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie accorde au Transporteur un délai supplémentaire pour le dépôt de ces réponses, soit jusqu'au **12 septembre 2017 à 12 h.**

Veillez agréer, Maître Fréchette, l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre Méthé pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml